

REGARDS D'AFRIQUE

Condition de la femme : les voies de l'émancipation

Toutes les deux semaines, «Directsoir» vous propose désormais un regard particulier sur le continent africain. Terre de défis, de détresses et d'espoirs, l'Afrique reste méconnue dans les pays développés. Le premier volet de ce nouveau rendez-vous s'intéresse à la condition de la femme africaine et à son chemin d'émancipation.



© BR

Kidi Bebey, créatrice et animatrice de *Reines d'Afrique* sur RFI.

Elles ne sont encore que deux à figurer dans le dernier classement de *Forbes* des femmes les plus puissantes du monde, établi à la fin du mois d'août. Mais derrière Ellen Johnson-Sirleaf, la présidente du Liberia, et Hynd Bouhia, directrice générale de la Bourse de Casablanca (Maroc), se profile une génération de femmes prêtes à assumer leur rôle et à dynamiser le continent africain. Mais le chemin demeure ardu. Selon qu'elle habite la ville ou le village (où vit plus de la moitié de la population d'Afrique subsaharienne), selon qu'elle réside dans tel Etat ou dans tel autre, le statut de la femme est profondément différent. Néanmoins, depuis les indépendances des années 1960 et

surtout depuis une trentaine d'années, une évolution générale a pu être constatée. Selon l'Unesco, en 2005, 65 % des filles de 15 à 24 ans étaient scolarisées. Une étude de la Banque mondiale démontre que les investissements pour la scolarisation des femmes sont tout à fait rentables. En ville, l'âge du mariage est passé de 16 à 19 ans entre 1987 et 2001. Le nombre d'enfants par femme a baissé, irrégulièrement selon les régions. En moyenne, en Afrique australe, il est passé de 6 à 4, et même à 3 en ville, résultat de la plus grande capacité de l'épouse à «négocier» avec son mari. Elles sont de plus en plus présentes sur le marché du travail, notamment dans les entreprises «informelles». Autres signes positifs : la multiplicité des associations de défense des droits de la femme, la place croissante des questions de genre dans la coopération internationale. La législation évolue aussi, mais son application se heurte, notamment au village,

aux pesanteurs sociales (la prédominance des anciens et la force des traditions). Les mutilations sexuelles (l'excision) sont de moins en moins fréquentes. La polygamie diminue, elle change de forme et il n'y a pas toujours cohabitation. Elle est interdite en Côte d'Ivoire, mais autorisée au Sénégal, à condition de la déclarer lors du mariage. Quant à la parité, la moitié des commissaires de l'Union africaine sont des femmes. Au parlement, elles sont 48 % au Rwanda, mais 6 % au Sénégal.

LA MOITIÉ DES COMMISSAIRES DE L'UNION AFRICAINE SONT DES FEMMES.

Tous les jours, elles sont présentes sur RFI (Radio France internationale). Dans *Reines d'Afrique*, elles s'expriment sur leur vécu au micro de Kidi Bebey. Sans tabou, elles font valoir leur volonté, leur dynamisme, leur esprit d'entreprise et leur ouverture. Elles apparaissent alors volontaires, dynamiques, entreprenantes, curieuses. Et laissent entrevoir le visage de l'Afrique de demain. Infos : Coordination pour l'Afrique de demain (Cade), www.afrique-demain.org.